

MENTION D'INFORMATION

« RNCPS : Répertoire National Commun de la Protection Sociale »

Afin de faciliter les démarches administratives, diminuer le temps de traitement des dossiers, améliorer la qualité du service rendu et réduire les risques de fraude aux prestations sociales, l'Enim alimente et accède au Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS), créé par l'article R 114-19 du code de la sécurité sociale.

Les destinataires des données et informations sont :

- les agents habilités, agissant dans le cadre de leurs missions, pour les procédures d'attribution d'une prestation d'aide sociale, d'affiliation ou encore de lutte contre la fraude.

Le droit d'accès, prévu à l'article 39 de la loi « Informatique et libertés », s'exerce auprès de l'Enim chargé de la mise en œuvre du traitement.

Le droit de rectification, prévu à l'article 40 de la même loi, s'exerce auprès de l'Enim pour les données d'identification.

Le droit d'opposition n'est pas applicable à ce traitement.

Ce traitement est mis en œuvre sous la responsabilité du Directeur de l'organisme et toute demande liée à l'exercice de vos droits se formule auprès du **Délégué à la Protection des Données (DPO)** à l'adresse suivante : dpo-dir@enim.eu OU par courrier :

Enim, DMRLF/ DPO, 4, avenue Eric Tabarly, CS 30007 ; 17 183 PERIGNY CEDEX

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 Place de Fontenoy TSA-80715-75334
PARIS CEDEX07